

## Rapport GADES Hébergement

4 réunions ont été programmées durant cette année de fonctionnement.

Seulement 2 réunions ont pu avoir lieu :

- le 15 novembre à Origny Sainte-Benoîte
- le 22 février à Soissons, pour une réunion commune entre les ESAT et les structures d'hébergement

Pour ceux qui ont participé à ces réunions, l'importance de ces échanges restent évidente : pourvoir alimenter nos réflexions, partager nos expériences, échanger autour des difficultés rencontrées et réfléchir sur les évolutions de nos secteurs.

Au-delà des thématiques d'actualités communes aux autres groupes (Séraphin, ANAP, Décret du 9 mai, la RAPT...), nous avons pu accueillir notre collègue du CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention) Claude Mayzonvé et ainsi penser aux possibilités d'actions communes.

Nous avons échangé autour de la place des SAAF (service d'accompagnement de l'accueil familial) au sein du GADES.

Nous avons proposé au CA la possibilité d'élargir aux chefs de service certaines réunions en fonction des thématiques pour rendre plus dynamiques nos rencontres et proposer la visite de nos structures pour une meilleure connaissance de nos fonctionnements.

Des points liés à la personne accompagnée sont portés à la réflexion :

- les solutions d'orientation, le parcours de vie après le foyer d'hébergement, après la retraite,
- le dossier de l'utilisateur, les données personnelles et l'accès au dossier du résident,
- la vie affective.

Une interrogation a été portée sur l'amélioration des transmissions entre ESAT et foyer d'hébergement qui nous a amené à proposer la rencontre commune aux deux sous-groupes du GADES.

Du côté de l'hébergement, il est important de prendre en compte que nous n'accompagnons qu'une partie du parcours de la personne lié à son hébergement et qu'il est nécessaire d'accompagner nos équipes quant à la frustration de ne pas tout posséder et que ce qui relève de l'ESAT n'est pas de notre ressort.

Cela nous ramène au travail de complémentarité pour que la personne soit mieux accompagnée dans son parcours de vie.

Aujourd'hui, les hébergements doivent aussi s'adapter pour accompagner les personnes dans l'évolution de leur projet, par exemple, pour faire face aux temps partiel des travailleurs handicapés.

## **Bilan / réflexion / objectifs du secteur adultes**

A un moment donné du GADES, la constitution des sous-groupes tels qu'ils sont représentés aujourd'hui ont été voulus car ils répondaient à une demande, à un besoin.

Aujourd'hui, les structures sont installées et nous avons fait le tour des grandes problématiques. Concernant le sous-groupe « hébergement », le sous-groupe « MAS/FAM », nous sentons une difficulté à pouvoir réunir les différents directeurs.

Le groupe SAVS/SAMSAH est plus récent et démontre la nécessité de se rencontrer, notamment pour la réflexion et la mise en place du cahier des charges SAVS/SAMSAH et des files actives.

Aujourd'hui, sur le secteur adultes, nous sommes confrontés à mener une réflexion sur l'habitat inclusif qui sera la réponse de demain. A nous de prendre ce virage et de mener une étude au sein du GADES.

Nous devons reconsidérer l'organisation de nos sous-groupes et de proposer des thématiques communes comme nous avons pu le faire cette année pour les ESAT et le Foyer d'Hébergement. Ainsi, à la rentrée, sera proposée une rencontre avec pour thème la mesure de protection des adultes avec nos collègues de l'ADSEA, ce qui leur permettra à eux aussi d'intégrer le collectif GADES.

Pour finir, le GADES a été sollicité en décembre pour que les acteurs du secteur adultes soient associés à la concertation menée dans le cadre du bilan diagnostique du Schéma Départemental.

Nous avons pu être présents sur les différents ateliers :

- l'aide aux aidants,
- l'adaptation de l'offre médico-sociale pour les personnes âgées,
- l'adaptation de l'offre médico-sociale pour les personnes handicapées,
- des alternatives à l'hébergement institutionnel,
- l'accès à la vie sociale.

Notre présence a permis d'inscrire nos recommandations au Schéma qui nous sera bientôt présenté par le département.